



▪ *Guillaume Bastard, Cécile Broutin (GRET), Fabien Lochet (ADG) et Babacar Touré (ENDA GRAF)*

## L'appui aux filières locales pour la sécurité alimentaire au Sénégal

### Initiative facilité alimentaire UE, mai 2009

L'UE a lancé en avril 2009 une concertation auprès des acteurs de la société civile et de l'Etat sénégalais sur l'identification d'actions prioritaires à mener à court et moyen terme pour la sécurité alimentaire au Sénégal. A notre sens, promouvoir la sécurité alimentaire, c'est agir à la fois sur :

- ▷ **La disponibilité alimentaire** : les aliments doivent être disponibles à toutes les périodes et en tous lieux, en quantité et qualité suffisante, et répondre aux besoins et habitudes alimentaires des populations urbaines et rurales ;
- ▷ **L'accès aux aliments** : mis à part en cas de troubles graves, l'amélioration de l'accès à l'alimentation passe par une amélioration des revenus et la réduction de la vulnérabilité des populations ;
- ▷ **L'utilisation alimentaire au niveau des ménages** : les besoins nutritionnels varient en fonction de l'âge et des besoins physiques des individus, y répondre et ainsi prévenir la malnutrition impose des aliments adaptés et une éducation nutritionnelle.

Enfin, la sécurité alimentaire ne peut être améliorée sans un **cadre réglementaire et politique** adapté : en particulier, les politiques agricoles et alimentaires, les politiques de gestion des ressources naturelles (eau, foncier, forêt), les règles du commerce agricole international.

Des réponses ponctuelles à la crise sont déjà soutenues largement via le programme du PAM. Des actions de développement structurel doivent être soutenues dans ces 4 domaines afin de contribuer de façon significative à la réduction de la vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire.

### I. ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

La sécurisation des facteurs de production des exploitations familiales pour les filières vivrières est un enjeu majeur permettant de (i) assurer des revenus et des stocks alimentaires suffisants pour couvrir les besoins des ménages en milieu rural où se situe la plupart des ménages pauvres et (ii) accroître la couverture des besoins du marché intérieur en produits locaux répondant de façon adaptée à la demande croissante et diversifiée due à la démographie et aux centres urbains en pleine expansion.

En parallèle de l'accroissement de la production de riz dans la vallée du fleuve, il convient d'appuyer la production dans les autres zones rizicoles (notamment Sine Saloum) et surtout de privilégier la **diversification alimentaire** à travers plusieurs filières, le Sénégal n'étant pas en mesure de fournir les quantités de riz nécessaires à la couverture des besoins, le prix du riz sur le marché international encore élevé contribue à améliorer la compétitivité des céréales locales.



**Le contexte est favorable à un accroissement de l'offre et de la part du mil, du sorgho dans les régimes alimentaires.** Il en est de même pour d'autres productions nationales dont la part dans la couverture des besoins nationaux pourrait être accrue (lait, huile d'arachide,...).

Des **coopératives de producteurs** et des **micros et petites entreprises et des industries agroalimentaires** sont particulièrement dynamiques sur les filières des céréales locales (mil et sorgho principalement), de l'arachide (bouche et huilerie), du lait, des fruits et légumes, du poisson fumé. Le principal problème rencontré aujourd'hui dans ces filières est lié à l'irrégularité des approvisionnements. Pour assurer la disponibilité permanente de produits sur les marchés, tout en permettant des revenus réguliers aux producteurs, il faut soutenir ces filières locales par le développement des capacités de :

- **production**, cela passe par l'accès à des semences améliorées adaptées aux conditions agroécologiques et au mode d'exploitation familiale nationale, à des services financiers, à un accompagnement technique des producteurs, à l'amélioration de l'alimentation et du soin du bétail ;
- **collecte et stockage** au niveau des exploitations familiales et des transformateurs par de l'équipement (silo métallique, magasin...) et de la formation ;
- **transformation** à petite échelle par l'accès à des équipements, à des innovations techniques et commerciales, le renforcement des capacités des entrepreneurs et employés, notamment en matière de gestion de la qualité ;
- **fixation des prix**, la disponibilité en aliments locaux abordables sur les marchés du Sénégal tout au long de l'année dépendra en grande partie de la négociation entre producteurs et distributeurs.

## II. LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET LES INEGALITES D'ACCES AUX ALIMENTS

L'accès à l'alimentation est tributaire de la capacité (i) des producteurs et des transformateurs à mettre sur le marché des produits à des coûts compétitifs, (ii) des ménages urbains et ruraux à générer des revenus pour subvenir à leur besoin, et (iii) de l'Etat à réguler les prix de mise en marché par une politique commerciale et fiscale adaptée.

Le développement des filières locales, avec de nombreux acteurs impliqués et un fort coefficient de main d'œuvre, contribue à la fois à améliorer les revenus des producteurs par l'écoulement de leurs produits et à créer des revenus supplémentaires pour un plus grand nombre de ménages. Des filières de rente porteuses sont identifiées de façon non exhaustive : mil, niébé, sésame, bissap, poulet fermier, lait local, poisson fumé.

Le secteur de la restauration de rue et de la transformation agroalimentaire (couscous, lait caillé, niébé, pâte d'arachide, bouillie, jus, poisson fumé...) mobilise beaucoup de personnes et notamment de femmes à travers tout le pays. Il est renforcé par la tendance actuelle, en milieu urbain, à l'achat des repas dans la rue, dans son quartier, et ce au niveau de toutes les villes du Sénégal. L'appui à de telles activités économiques de petite envergure, et souvent informelles, contribue à améliorer les revenus des ménages, tout en répondant au besoin d'accès à des aliments variés peu chers pour la population et permet de diversifier les activités avec un impact positif sur les zones de production. Il faut également veiller au renforcement des mécanismes de gestion des ressources naturelles qui, avec le foncier, sont des facteurs déterminants de l'aptitude des populations à devenir moins vulnérables. Parmi les facteurs limitant, l'accès à l'énergie est très inégal dans le pays, et l'installation d'équipements valorisant les énergies renouvelable (en particulier solaire) est une solution au besoin des transformateurs.

Le développement social urbain contribue à réduire la vulnérabilité des populations les plus précaires, en leur permettant d'accéder et de gérer collectivement des services de bases, des micro-infrastructures.



Pour les plus démunis, en situation de déficit nutritionnel des initiatives de distribution alimentaire devront être assurées par le PAM, le PRN et ses agences d'exécution. Mais cette aide présente des risques qu'il convient de ne pas minimiser. Ce type d'actions se situant à un niveau macro logistique crée des conditions inabordables pour s'approvisionner localement et valoriser la production nationale de façon pérenne. Il convient donc de tenir compte de l'impact de l'aide alimentaire sur la souveraineté alimentaire nationale et de concrétiser des contractualisations de l'approvisionnement pour l'aide avec des organisations paysannes nationales sur base de l'identification des zones de surproductions céréalières, la valorisation de système d'alerte précoce et la valorisation des spéculations locales ou sous-régionales, en veillant à cibler localement les personnes les plus vulnérables.

### III. PREVENIR LA MALNUTRITION ET LES MALADIES LIEES A L'EAU

---

Une façon de couper la chaîne des causes et conséquences du cercle vicieux de la malnutrition est de travailler sur la prévention des risques nutritionnels et sanitaires.

L'accès à l'eau potable par la mise en place ou l'amélioration de la gestion de réseaux urbains ou pour des bourgs ruraux a un effet immédiat sur l'amélioration de la santé des habitants, avec une forte diminution des maladies liées à l'eau.

Il est nécessaire d'appuyer la production et la distribution d'aliments fortifiés, pour les mères allaitantes, les nourrissons et les enfants, qui sont les populations les plus vulnérables. Les aliments fortifiés, dont la formule est adaptée à la fois pour utiliser des produits de base locaux et répondre aux habitudes de confection des repas, devraient être vendus à bas prix de façon à être accessibles au plus grand nombre tout en permettant une rentabilité économique. Cette activité doit être menée en lien avec les transformateurs agroalimentaires pour la fortification de produit de grande consommation, que l'on trouve dans des zones étendues, ce qui permet un impact rapide sur les populations. Il est notamment possible d'envisager l'ajout de complément vitaminiques et minéraux dans des produits type farine infantile, produits laitiers... Mais prévenir la malnutrition, c'est aussi renforcer l'éducation nutritionnelle et l'information sur les bonnes pratiques d'hygiène dans les familles et les écoles. Dans ces projets d'accès à l'eau ou de fourniture d'aliments, il est primordial d'associer systématiquement un volet éducation, que ce soit auprès des associations de femmes, des ménages directement ou des instituteurs.

### IV. AGIR SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

---

De façon systématique, concertée et coordonnée, les actions doivent être menées en lien avec les structures étatiques. Les responsables des actions mises en œuvre doivent contribuer dans les cadres de concertation au dialogue sur les politiques publiques pour, lorsque nécessaire, agir sur la mise en adéquation des cadres réglementaires politiques. Le renforcement des capacités des acteurs nationaux (société civile et pouvoirs publics), au niveau local et au niveau central contribue à l'instauration du dialogue et de la régulation. Pour la prévention des risques de crise alimentaire il est nécessaire de fournir un appui aux organes centralisés et décentralisés de l'Etat sénégalais en termes de politique agricole et de gestion de l'environnement (y compris le milieu marin et les estuaires). Notamment la question de la gestion de l'offre et celle de la fiscalité locale nous semble être deux enjeux majeurs pour le développement de capacité d'alerte et de réponse face aux situations d'insécurité alimentaire par les organes locaux.



## V. RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES

### Dans l'immédiat il faut mettre en place un dispositif d'appui aux filières agroalimentaires locales et appuyer l'élaboration concertée d'une politique alimentaire.

- ✓ Construire le lien entre appui au développement agricole et lutte contre la pauvreté :
  - faire des choix de filières à appuyer qui soient redistributives pour toucher le plus de ménages,
  - créer des opportunités pour les plus pauvres, pour les femmes, pour les jeunes,
  - créer du pouvoir d'achat.
- ✓ Appuyer les cultures vivrières en priorité mais également les cultures de rente dont l'arachide, le sésame, le bissap, pour le marché intérieur, en vue d'accroître les revenus des producteurs là où la production de riz n'est pas possible ou peu compétitive.
- ✓ Appuyer les activités artisanales rurales qui fournissent des revenus à de nombreux ménages ruraux. En effet, pour la grande majorité d'entre eux, les activités non agricoles rurales, urbaines et à l'émigration sont devenues structurellement indispensables à leur survie.
- ✓ Prendre en compte la couverture des besoins en matières grasses, actuellement couverts en grande partie par des huiles importées.
- ✓ Renforcer les capacités des organisations des ruraux pour instaurer des échanges avec les autres parties prenantes.
- ✓ Favoriser des échanges entre la communauté des Bailleurs de Fonds, les Organisations de Producteurs et les autres acteurs non étatiques, l'Etat et des experts travaillant sur le secteur agricole et rural. La Plateforme des ANE serait un cadre de concertation permettant d'élaborer des éléments d'une politique agricole pour le Sénégal.

#### Des axes de travail suggérés:

- ⇒ Appuyer le développement du **secteur agricole vivrier et de l'élevage** (céréales, lait, aviculture, huile arachide et sésame pour le marché intérieur) par **l'accès à des services financiers et non financiers**, la collecte et le stockage : notamment développer les capacités de **production et d'organisation des exploitations familiales** ;
- ⇒ Améliorer la capacité des filières à **fournir des produits locaux transformés adaptés** (goût et forme, nutrition) aux attentes des consommateurs : reconnaître et appuyer le secteur des **micros et petites activités agroalimentaires** ;
- ⇒ Favoriser la **diversification alimentaire** ;
- ⇒ Permettre la **gestion des ressources naturelles** notamment pour l'énergie, le pâturage et l'agriculture qui permette de maintenir l'accès pour les plus démunis en développant des solutions alternatives moins consommatrices et plus respectueuses de l'environnement ;
- ⇒ Renforcer la stratégie **d'intégration régionale** et une politique commerciale qui permette une **protection de certaines productions nationales** redistributives (céréales, arachide, lait, sésame,...) et une **régulation des marchés intérieurs** (révision TEC, fiscalité intérieure).